tenue par Monsieur le Président DEVILLERS, magistrat-désigné

En présence de Monsieur ESTALL, Greffier

10 heures 00

01) **DOSSIER N° 2600679** **RAPPORTEUR:** **Monsieur le Président Pascal DEVILLERS**

Titre de l'affaire Demande : 1°) de prononcer la liquidation de l'astreinte à l'encontre de la société Agnieray Dory décidé par jugement n° 2600480 du 16/07/2026 à la somme de 2 800 000 F CFP pour la période du 1er août 2026 au 28 août 2026 ; 2°) de condamner la société à verser cette somme au port autonome de Papeete.

	Nom des parties	**Représentants des parties**
Demandeur	PORT AUTONOME DE PAPEETE	Le directeur
Défendeur	SOCIETE AGNIERAY DORY	M.. A.. B..

L'audience aura lieu à l'adresse suivante : Avenue Pouvana'a a Oopa

Arrêté le 22/10/2026

Le président du tribunal